



Politique de l'arbre



27 janvier 2014

*Politique de l'arbre
adoptée par le conseil municipal de la Ville de Mont-Laurier
le 27 janvier 2014*



Table des matières

1. Historique et contexte d'élaboration	5
1.1 Mont-Laurier et sa forêt	5
1.2 Pourquoi se doter d'une politique de l'arbre ?	6
1.3 Fusions et diversité des fonctions	8
2. Mesures en place à Mont-Laurier	8
3. Objectifs et actions	9
3.1 Favoriser la plantation	9
3.2 Mettre en valeur et protéger le patrimoine actuel	11
3.3 Informer, sensibiliser et offrir des alternatives aux citoyens	11
4. Conclusion	13





« Sans les arbres dans lesquels il joue, le vent resterait invisible. »
-Christiane Signer



1. Historique et contexte d'élaboration

1.1 Mont-Laurier et sa forêt

Depuis plus de 125 ans, la Ville de Mont-Laurier se développe et grandit au cœur des Hautes-Laurentides. Les défricheurs s'y sont installés en 1885 formant le Village du Rapide-de-l'Orignal et depuis, la Ville n'a cessé de croître et de se transformer. D'un territoire inhospitalier, rocailleux et boisé est née la Ville de Mont-Laurier telle que nous la connaissons aujourd'hui grâce au travail acharné des générations qui ont précédé.

Dès le début, la forêt occupe une place importante dans le développement de Mont-Laurier. Les activités au sein des camps de bucherons en hiver et la drave au printemps rythment la vie de la Ville et de ses résidents. Encore aujourd'hui, l'importance historique occupée par la pratique de la drave reste solidement encrée dans la mémoire collective des habitants de Mont-Laurier par le biais de la statue du Draveur de monsieur Roger Langevin inaugurée en octobre 1979 au parc Toussaint-Lachapelle.

L'industrialisation et l'urbanisation de la région s'accélérent dès la fin des années 1930 et la forêt lauriermontoise devient le moteur de l'économie de la Ville.

Les années passent, la ville se transforme et s'étend toujours un peu plus. Malgré les soubresauts de l'économie et la diversification des secteurs, la forêt occupe toujours une place privilégiée dans son développement.

La fin des années 1990 et l'arrivée des années 2000 marquent le début de la crise forestière. Les usines ferment et la Ville fait face à un défi de taille. Les conjonctures font en sorte que la forêt, autrefois moteur économique de la région n'a plus le pouvoir d'attraction et de création de richesse d'autrefois.

Les arbres et la forêt ne présentent plus une image économique aussi forte, mais son importance n'est pas moindre pour autant. Aujourd'hui, Mont-Laurier a besoin de son patrimoine forestier dans le but de promouvoir l'image d'une région axée sur la qualité de vie et la nature. Et ce, autant pour les

« Aucun arbre ne croît en un jour, aucun ne tombe au premier coup. »

-Jacob Cat



résidants permanents que les villégiateurs et les touristes.

Forte de son histoire et des ses réussites, Mont-Laurier est maintenant résolument tournée vers le XXI^e siècle et son patrimoine forestier continuera de grandir avec elle.

1.2 Pourquoi se doter d'une politique de l'arbre ?

L'arbre comme symbole

L'arbre est une image forte. Il symbolise la sagesse et la pérennité. De plus, en milieu urbain les arbres contribuent à donner un cachet et une signature visuelle à la Ville en plus de créer un équilibre entre le bâti et les milieux naturels. En zone urbaine, les espaces végétalisés contribuent à embellir le paysage et renforcent l'appartenance au milieu.

Cette notion de symbole est particulièrement véridique à Mont-Laurier où, si historiquement la

coupe d'arbres était un moteur économique permettant aux habitants de survivre, aujourd'hui, il sert à embellir le paysage ce qui attire des touristes et des villégiateurs de partout à la recherche de ce « cachet naturel ».

Bienfaits des arbres

Au-delà de l'aspect ludique et esthétique, la plantation d'arbres apporte de nombreux autres bienfaits qui ne doivent pas être négligés :

APPORTS ÉCOLOGIQUES

- Meilleure qualité de l'air, en diminuant la quantité de CO₂, en plus de neutraliser de nombreux polluants atmosphériques;
- Diminution de l'érosion des berges et stabilisation des terrains en fortes pentes;
- Diminution et filtration du ruissellement des eaux de surface;
- Effet «brise-vent»;
- Préservation de la faune en lui fournissant un habitat et des ressources alimentaires.



« Parfois, un arbre humanise mieux un paysage que ne le ferait un homme. »



APPORTS URBAINS ET SOCIAUX

- Réduction des ilots de chaleur et création de milieux ombragés pour la qualité de vie des résidents en période estivale;
- Diminution du bruit ambiant;
- Embellissement de notre paysage, notamment aux abords des voies de circulation;
- Préservation de l'intimité entre les propriétés;
- Sensibilisation au respect de la nature et de l'environnement;
- Renforcement du sentiment d'appartenance à notre milieu de vie.

APPORTS ÉCONOMIQUES

- Diminution des frais de chauffage de 10% à 15% en protégeant les immeubles des vents froids;
- Diminution des frais de climatisation de 25% à 50% en créant de l'ombre sur les propriétés.

Tous ces effets bénéfiques permettent donc d'améliorer la qualité de vie et la santé des résidents **sans oublier la plus-value financière sur les propriétés apportée par la présence d'arbres.**

Laisser un héritage

Les arbres prennent du temps avant d'atteindre leur pleine grandeur. La mise en place d'une politique de l'arbre et la prise de mesures concrètes aujourd'hui permettra de léguer aux générations futures un héritage inestimable et un reflet de ce que nous sommes maintenant.

Richesse collective et responsabilités partagées

Le patrimoine forestier de Mont-Laurier représente une richesse collective d'une grande valeur pour la Ville et ses citoyens. La mise en place d'une politique de l'arbre démontre l'implication et l'importance qu'accorde la Ville à cette richesse. Cependant, Mont-Laurier ne peut faire tout par elle-même et la collaboration de tous les acteurs de la communauté est nécessaire dans le but de mettre en valeur et de bonifier notre patrimoine forestier. Pour y parvenir, les citoyens, promoteurs et vacanciers, doivent également mettre la main à la pâte. Ensemble, nous pourrions assurer la protection et la consolidation de notre patrimoine forestier et le voir grandir.

1.3 Fusions et diversité des fonctions

Les limites actuelles de la Ville de Mont-Laurier sont le résultat de la vague de fusions municipales ayant eu lieu en 2003. Une nouvelle structure administrative est constituée des anciens territoires de la Municipalité de Des Ruisseaux et de la Ville de Mont-Laurier.

Comme le territoire actuel de la Ville est le résultat de la fusion d'anciennes municipalités autonomes, un travail d'harmonisation réglementaire fut effectué.

L'étendue du territoire de Mont-Laurier est immense. Ce faisant, la Ville doit composer avec une multitude de fonctions et de réalités différentes. Pour cette raison, elle doit avoir comme objectif d'adapter la réglementation aux différents milieux présents sur le territoire dans le but d'offrir un cadre adéquat et fonctionnel axé sur la préservation du patrimoine forestier .



2. Mesures en place à Mont-Laurier

Mesures applicables à l'ensemble du territoire

La Ville de Mont-Laurier possède déjà plusieurs mesures à même son règlement de zonage visant à protéger et mettre en valeur le patrimoine forestier présent sur son territoire.

Par exemple, il est interdit de couper un arbre dans certaines zones de la ville à moins d'exceptions précises.

De plus, Mont-Laurier possède des normes en matière de plantation d'arbres en cour avant lors de nouvelles constructions :

- 1 arbre par 15 mètres pour un usage résidentiel;
- 1 arbre par 25 mètres pour un usage commercial;
- 1 arbre pour 30 mètres pour un usage industriel;
- 1 arbre par 15 mètres pour un service public.

La protection des arbres lors de travaux de construction est également un enjeu important. C'est pourquoi il est obligatoire de s'assurer de protéger les arbres situés à moins de 4 mètres du lieu des travaux.

Finalement, les commerces et les industries doivent se doter d'une zone tampon entre eux et une zone résidentielle constituée par la plantation d'arbres.

Mesure applicable à l'île Bélanger (Projet domiciliaire « ile Laurée »)

En plus des mesures énumérées ci-dessus, les propriétaires situés sur l'île Bélanger ont une contrainte supplémentaire consistant à interdire de couper un arbre situé à moins de 3 mètres de la ligne latérale d'un terrain.



« Écoutez la forêt qui pousse
plutôt que l'arbre qui tombe ? »
-Friedrich Hegel



« Quelqu'un s'assoit à l'ombre aujourd'hui parce que quelqu'un d'autre a planté un arbre il y a longtemps. »



3. Objectifs et actions

À la lumière des constats énumérés dans le document, la politique de l'arbre de la Ville de Mont-Laurier vise les trois objectifs suivants :

- Favoriser davantage la plantation.
- Mettre en valeur et protéger le patrimoine actuel.
- Informer, sensibiliser et offrir des alternatives aux citoyens.

3.1 Favoriser la plantation

La Ville de Mont-Laurier reconnaît l'importance de planter de nouveaux arbres, particulièrement aux abords du boulevard Albiny-Paquette et lors du développement de nouveaux projets résidentiels.

En favorisant la plantation, la Ville cherche à homogénéiser la répartition d'arbres à travers les divers secteurs (résidentiels, commerciaux, industriels, etc.).

Action 1 : Planifier la plantation de manière globale et soutenue

La plantation d'arbres et d'arbustes doit être planifiée sur une longue période et le suivi doit se faire afin que dans les prochaines années l'impact visuel soit perceptible.

Action 2 : Bien cibler les espèces à planter

Le territoire lauriermontois et les réalités territoriales peuvent s'avérer difficiles pour les arbres. Que ce soit le sel de déglacage ou la présence de camions lourds en bordure des routes, il importe de sélectionner des espèces d'arbres qui sauront résister au passage du temps et des saisons. C'est pourquoi une liste devra être mise à la disposition des citoyens de manière à les aider et à les guider dans le choix d'espèces d'arbres à planter.

De plus, la Ville doit encourager une mixité d'essence dans la plantation afin d'éviter la perte d'un grand nombre d'arbres due à la maladie ou à l'attaque de certains insectes.



« Ce n'est pas quand l'arbre est tombé qu'on peut voir sa hauteur. »
-Proverbe alsacien



Action 3 : Favoriser la plantation dans les parcs

La Ville s'engage à planter un certain nombre d'arbres dans ses parcs chaque année et à remplacer d'emblée tous les arbres malades devant être coupés.

Action 4 : Planter différentes espèces sur le terrain du nouvel hôtel de Ville

La Ville s'engage à planter différentes espèces adaptées à notre région sur le terrain du nouvel hôtel de ville dans le but de montrer aux citoyens les types d'arbres qu'ils peuvent eux-mêmes placer sur leur terrain.

Certaines essences d'arbres déjà présentées sur le site pourront être identifiées pour bonifier l'inventaire.

Action 5 : Revoir et raffiner la réglementation

Le règlement de zonage est l'outil par excellence pour atteindre les objectifs fixés. Pour ce faire, il importe de s'assurer que celui-ci soit adéquat et corresponde aux grandes orientations de cette

politique de l'arbre.

De plus, la lutte aux îlots de chaleur en milieu urbain est un enjeu important pour plusieurs municipalités à l'échelle mondiale. La Ville de Mont-Laurier ne fait pas exception. Au centre-ville, et le long du boulevard Albiny-Paquette, la concentration de béton et d'asphalte fait en sorte d'emmagasinier la chaleur. La meilleure façon de lutter contre ce fléau est de mettre en place des règlements et des mesures encourageant la présence d'arbres en limitant les espaces ouverts bétonnés. En adoptant un règlement obligeant des normes minimales de verdissement lors de la construction de nouveaux stationnements et la réfection de ceux existants, il est possible non seulement de lutter efficacement contre les îlots de chaleur et même, à terme, d'augmenter la qualité de l'air ambiant, mais aussi d'offrir une meilleure harmonie visuelle en venant couper les espaces ouverts vides.



« L'arbre: Son ombre lui fait
une queue de paon qui ouvre
et ferme ses yeux de soleil
selon que le vent agite leurs
paupières, les feuilles. »
-Jules Renard

3.2 Mettre en valeur et protéger le patrimoine actuel

Il est primordial de s'assurer que les arbres actuels demeurent en bonne santé et soient entretenus et émondés de façon régulière. Autant sur le domaine public que privé.

De plus, la Ville de Mont-Laurier a la chance de posséder une forêt mixte et diversifiée. Elle est composée d'un riche mélange de feuillus et de conifères. Ce portrait forestier, cette diversité se doivent d'être protégés.

Action 6 : Mieux protéger les arbres à proximité de lieux de construction et de rénovation

Il est important de travailler de pair avec les entrepreneurs de manière à assurer une protection adéquate des arbres présents à proximité des lieux de construction.

Action 7 : Cataloguer le patrimoine forestier

À terme, il sera important d'être au fait et de posséder un inventaire détaillé des arbres présents sur le domaine public et de leur état de santé. De plus, un inventaire des arbres exceptionnels dans le périmètre urbain devrait être constitué pour promouvoir notre patrimoine et sensibiliser la population et les propriétaires.

3.3 Informer, sensibiliser et offrir des alternatives aux citoyens

Pour assurer la pérennité du patrimoine forestier et sa mise en valeur, la collaboration des citoyens est souhaitée et essentielle. Plus les citoyens de Mont-Laurier seront conscientisés et informés, meilleurs seront les résultats.



« Arbres de la forêt,
vous connaissez
mon âme. »
-Victor Hugo



Action 8 : Informer la population des principes de base pour choisir le « bon » arbre et réussir la plantation

Préparer un guide pour les citoyens comprenant une liste d'essences d'arbres adaptées à notre région et les éléments à prendre en considération avant la plantation. Le guide comprendrait également des principes de base pour bien réussir la plantation et des conseils pour l'entretien des arbres.

Action 9 : Favoriser l'implication de la population

En mettant sur pied des activités participatives relatives à la promotion des arbres, les citoyens de Mont-Laurier seront en mesure de comprendre et d'apprécier l'importance du patrimoine forestier pour le développement harmonieux de leur ville.

Action 10 : Permettre le remplacement de certaines espèces

Mettre en place une procédure permettant, dans certaines situations et sous réserve d'avoir l'approbation de la Ville après avoir fourni une

proposition, de remplacer une espèce d'arbre à abattre pour des raisons de maladie, de sécurité ou de nuisance par une autre jugée équivalente. Des considérations en fonction de l'âge, de l'espèce et de l'emplacement de l'arbre à remplacer devront faire partie des critères d'analyse.



« Quelle ombre, quel feuillage, quel fruit
peut encore donner l'arbre abattu ? »
-Jean-Marie Adiaffi



« Lire un livre sous un arbre en double le plaisir. On ne sait plus si on tourne les pages ou si on feuillette l'arbre. »

-Jean Chalon

4. Conclusion

Véritable témoin du temps qui passe, immuable et majestueux, l'arbre grandit et se développe au rythme de notre ville, garant de son passé.

Cette politique se veut un point de départ, un début définissant les grandes orientations que Mont-Laurier souhaite suivre dans la préservation de son patrimoine forestier. Les étapes à venir permettront de se donner les moyens de concrétiser les objectifs et les actions évoqués.

La bonification de la réglementation en place permettra de définir précisément les droits et obligations des citoyens et de la Ville en ce qui a trait au patrimoine forestier.

Ce document et plusieurs autres traitant de l'environnement sont aussi disponibles sur le site Internet : www.villemontlaurier.qc.ca.





*Préparé par le
Service de l'aménagement du territoire*